



Le Département de Musique ancienne du CRR de Paris

Règlement des études

L'enseignement de la musique ancienne au CRR de Paris est proposé sur quatre parcours : le double cursus scolaire - artistique, le cycle spécialisé, le cycle de perfectionnement, le cycle concertiste.

Dans le cadre des classes à double cursus et du cycle spécialisé les enseignements suivants sont proposés : Clavecin, Flûte à bec, Luth, et Vièle de gambe, violon/alto, complétés par un apprentissage de la basse continue (pour les instruments concernés) et la pratique de la musique de chambre.

Pour plus de détails sur ces cycles, consulter les brochures téléchargeables sur le site.

Epreuves d'admission :

En Perfectionnement et Concertiste:

deux programmes distincts sont imposés en fonction du cycle choisi.

Le directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris constitue les jurys des examens pour chaque discipline concernée. Il préside les épreuves et les délibérations du jury. Il peut déléguer ses pouvoirs.

1/ - CYCLE DE PERFECTIONNEMENT

Prolongement immédiat du Cycle spécialisé, le Cycle de Perfectionnement s'adresse aux plus jeunes titulaires du DEM qui ont pour objectif d'accéder à l'enseignement supérieur.

Durée des études : 2 ans. Une 3^e année peut être accordée si la limite d'âge à l'entrée n'a pas été atteinte durant la 1^{ère} année, et sur avis du professeur; cette demande est à présenter avant le 2^e trimestre de la 2^e année - dans ce cas le Diplôme n'est présenté qu'en fin de 3^e année.

Limite d'âge : 24 ans pour l'examen d'entrée

La scolarité est évaluée la première année par un examen de contrôle. L'inscription à au moins un concours d'entrée dans l'enseignement supérieur (Pôle supérieur, CNSM ou école supérieure/université étrangère) est obligatoire au plus tard en seconde année. Un diplôme d'établissement, le Diplôme de Perfectionnement, valide la fin des études dans ce cycle.

Le cursus comprend:

- la discipline principale vocale ou instrumentale (1 heure de cours hebdomadaire) complétées par les disciplines associées obligatoires
- des disciplines complémentaires : 2 au minimum qui doivent être validés par année
- des concerts et des auditions en grand ensemble ou en musique de chambre
- des sessions de travail pour la préparation des concerts

2/ - CYCLE CONCERTISTE

Le Département de Musique ancienne propose une formation d'orientation et d'insertion professionnelle à des jeunes instrumentistes et chanteurs qui souhaitent perfectionner leur connaissance de la musique et du chant, pré-baroques, baroques et pré-classiques. Cette formation n'offre pas de lien avec l'université, contrairement aux pôles d'enseignement supérieur musical.

À la fin de chaque année, l'étudiant est soumis à une évaluation. À l'issue de sa scolarité (au terme des 3 ou 4 années selon la discipline), l'étudiant concourt pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales Supérieures, option musique ancienne. Il peut, dans des conditions exceptionnelles définies dans le règlement pédagogique, concourir pour l'obtention du diplôme au terme de la 2e année.

L'obtention d'une année supplémentaire doit être motivée par un projet de recherche ou d'insertion professionnelle dûment exposé par écrit et motivé avant la rentrée de janvier de l'année normalement prévue pour le passage du diplôme. Dans ce cas, le passage du diplôme est reporté d'un an et remplacé par un contrôle intermédiaire en fin d'année scolaire.

Durée des études: 2 à 4 ans selon les disciplines. Dans tous les cas le Diplôme n'est présenté qu'en dernière année.

Limite d'âge: 32 ans pour l'examen d'entrée

Les études comprennent :

La discipline principale vocale ou instrumentale (1 heure de cours hebdomadaire) complétées par les disciplines associées obligatoires

- des disciplines complémentaires : 6 au minimum qui doivent être validés au cours de la scolarité dont deux obligatoirement la première année
- un mémoire théorique ou pratique à rendre en fin de 2e année ou au plus tard le 15 décembre de la 3e année ou la réalisation d'un projet musical en autonomie argumenté par écrit (sous la forme d'un petit dossier).
- des concerts et des auditions en grand ensemble ou en musique de chambre
- des stages pour la préparation des concerts
- des partenariats avec les ensembles spécialisés ainsi qu'avec la Fondation Royaumont

A titre exceptionnel, sur avis des professeurs et du responsable du Département, un étudiant peut choisir de présenter son diplôme à l'issue de la 2e année. Ce choix devra être arrêté au plus tard à la fin du 1er semestre de celle-ci. Il doit pour ce faire avoir obtenu une mention TB aux épreuves instrumentales ou vocales en 1e année et satisfaire aux mêmes exigences que les étudiants de 3e année, soit avoir validé 6 ateliers minimum et remis un mémoire ou présenté un projet en autonomie jugé positivement. S'il échoue aux épreuves pratiques ou ne répond pas à l'une des conditions, une 3e année lui sera octroyée.

Les étudiants doivent en troisième année avoir validé au préalable les six ateliers ainsi que leur projet personnel ou avoir remis leur mémoire pour avoir le droit de présenter le récital de fin de cursus. Si ces conditions ne sont pas remplies, ils pourront uniquement se présenter à un contrôle d'évaluation qui ne leur permettra pas d'obtenir une UV de diplôme.

A titre exceptionnel, une 4e année de scolarité peut être accordée. Toute demande doit être adressée par lettre motivée au directeur du CRR au plus tard à la fin du 1er semestre de la 3e année, et recueillir l'approbation du professeur de la discipline dominante ainsi que celle du responsable du DMA. Les étudiants ayant acquis leur diplôme mais qui souhaitent aborder un instrument ou un répertoire qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de pratiquer au cours des 3 années précédentes sont tenus à une obligation d'assiduité dans le(s) cours suivi(s) et s'engagent à participer aux projets du DMA. Par ailleurs, ils doivent présenter en fin d'année un programme instrumental ou vocal d'une

durée équivalente à celle du récital de fin de cursus, reflétant son travail de l'année. Il leur est décerné, le cas échéant, une nouvelle « Unité de valeur complémentaire » dans la discipline principale.

Un document interne au Département précise les conditions de passage d'une année à l'autre.

Tout étudiant est tenu de se présenter aux examens ou contrôles de fin d'année – toute absence marque la fin automatique des études.

Une attention particulière est portée à l'assiduité et à la participation aux activités du Département. Trois absences non justifiées au cours de l'année peuvent entraîner la radiation de l'étudiant.

Disciplines principales (vocale et instrumentales) :

Basson baroque, Chant baroque, Chef de chant, Clavecin, Contrebasse baroque, Cornet à bouquin, Douciane, Flûte à bec, Hautbois baroque et classique, Luth/Théorbe/Guitare baroque, Piano-forte, Sacqueboute, Serpent, Traverso, Viole de gambe, Violon/alto baroque, Violoncelle baroque, Violone.

Sont associées à la discipline principale des **disciplines associées OBLIGATOIRES**. Ces disciplines doivent être suivies avec assiduité. Des absences répétées et non excusées entraîneront systématiquement la radiation de l'étudiant. Les ateliers Sources et Méthodologie et Traités et Méthodes : sont obligatoires pour tout les étudiants; il doit être suivi au moins un an sur la durée de la scolarité.

Disciplines complémentaires (listes évoluant d'une année l'autre):

Histoire de la musique, Justesse et tempérament, Chant pour instrumentistes, Théorie et pratique de l'ornementation XVIIe, Théorie et pratique de l'ornementation XVIIIe, Initiation à la danse baroque, Basse continue pour non claveciniste, Rhétorique musicale, Musique d'aujourd'hui pour instruments anciens, Madrigal en polyphonie, Musique allemande polyphonique pour sans basse (cordes),

Sont regroupés sous cette appellation des enseignements ayant vocation à élargir la culture musicale des étudiants et à enrichir leur pratique des répertoires anciens. Chaque étudiant est tenu d'en valider au moins 2 par année. Il est possible pour certains ateliers de reconduire ce choix d'une année sur l'autre. Le choix est laissé libre à chaque étudiant, sur avis de l'enseignant de sa discipline principale et du responsable du département.

Pratiques collectives : Musique de chambre, Musique d'ensemble, session d'orchestre & Choeur.

Musique de chambre, Sonate avec piano-forte, Lied et mélodie avec piano-forte, Ensembles à vents/cuivres anciens, Musique vocale avec hautbois obligé, Ensemble Renaissance.

Les cours de musique d'ensemble sont proposés aux étudiants et sont validés sous la forme de contrôle continu. Ils ne peuvent se substituer aux disciplines complémentaires.

Chaque étudiant est tenu de suivre de façon régulière au moins un cours de musique d'ensemble, ainsi que de participer aux projets d'orchestre (trois dans l'année minima) et auditions du Département.

Les projets du département

Les étudiants du DMA doivent participer aux différents projets qui leur sont proposés par le département (concerts, auditions, master classes...) inscrits dans la saison des manifestations du Conservatoire. Chaque participation est comptabilisée au titre du contrôle continu de musique

d'ensemble. Se reporter au planning en ligne pour connaître les dates des concerts et jours de répétition.

Possibilité de participer à des projets en collaboration avec les structures partenaires du CRR : Fondation Royaumont, Le Concert Spirituel, La Fenice, Les Arts Florissants, les Paladins, Centre de Musique Baroque de Versailles.

Cursus Claveciniste, Luthiste-Théorbiste/Chef de chant

Cette classe est destinée à des clavecinistes, luthistes ou théorbistes diplômés, désireux de se former au métier de chef de chant dans le domaine de l'interprétation historique. La durée des études est de 2 ans et la limite d'âge à l'entrée est de 32 ans.

Disciplines obligatoires

- Une formation à la fonction de chef de chant baroque s'appuyant sur les techniques de chant et de la direction de chœur ainsi que sur l'étude des pratiques historiques: déclamation, prononciation, ornementation, lecture de traités, justesse, cours de langues
- Des apprentissages techniques : déchiffrage, transposition, réduction au clavier de partitions du répertoire (quatuor et orchestre baroque).
- Un travail régulier avec les chanteurs du Département de musique ancienne (DMA), du Jeune Chœur et de certaines classes de chant et de musique ancienne de la ville de Paris, donnant lieu à des prestations publiques dans le cadre des concerts et auditions du CRR.

Disciplines complémentaires choisies en concertation avec les professeurs

- Un approfondissement du répertoire soliste pour clavecin et/ou un perfectionnement de la pratique de la basse continue.
- Possibilité de suivre les autres ateliers proposés par le DMA au choix de l'étudiant.
- Master classes du DMA

Récapitulatifs des enseignements

Disciplines principales (vocale et instrumentales) :

(cours de 1h par semaine ou de 2h tous les quinze jours)

Basson baroque, Chant baroque, Chef de chant, Clavecin, Contrebasse baroque, Cornet à bouquin, Flûte à bec, Hautbois baroque, Luth/Théorbe/Guitare baroque, Piano-forte, Sacqueboute, Traverso, Viole de gambe, Violon/alto baroque, Violoncelle baroque, Violone.

Disciplines complémentaires (liste évaluant d'une année sur l'autre):

(cours sur calendriers)

Histoire de la musique, Justesse et tempérament, Chant pour instrumentistes, Théorie et pratique de l'ornementation XVIIe, Théorie et pratique de l'ornementation XVIIIe, Initiation à la danse baroque, Basse continue pour non claveciniste, Rhétorique musicale, Musique d'aujourd'hui pour instruments anciens, Madrigal en polyphonie, Musique allemande polyphonique pour cordes sans basse (cordes) etc..

Pratiques collectives : Musique de chambre, Musique d'ensemble, session d'orchestre & Chœur.

(cours sur calendriers)

Musique de chambre, Sonate avec piano-forte, Lied et mélodie avec piano-forte, Ensembles à vents : cuivres anciens, Musique vocale avec hautbois obligé, Ensemble Renaissance.

Les ateliers de perfectionnement de pratique et de stylistique du DMA

Ces ateliers sont soumis à un concours pour l'ensemble des étudiants, qu'ils soient ou non

déjà inscrits dans l'établissement.

Atelier Vents classiques, Antoine Torunzcyk

Depuis la rentrée 2016 le DMA du CRR de Paris propose un atelier de perfectionnement aux répertoires classiques pour les vents en partenariat avec la formation classique de l'Abbaye aux Dames de Sainte et de l'Université de Poitiers (Parcours Orchestre Classique et Romantique). Cet atelier s'inscrit dans le cadre du cursus de perfectionnement et permet la délivrance d'un diplôme de perfectionnement *option vents classiques*

Atelier d'opéra baroque, Stéphane Fuget

Depuis la rentrée 2016 le DMA du CRR de Paris propose un atelier d'étude de rôles des opéras allant de 1607 à 1770. Sous l'égide Stéphane Fuget, cet atelier s'articule autour des répertoires opératiques et d'un travail spécifique lié aux arts de la scène. L'atelier d'opéra baroque propose chaque année différentes productions scéniques tant au CRR que dans différents lieux scéniques *d'Ile de France*. Cet atelier n'est pas actuellement diplômant.

Les ateliers d'initiation stylistique du DMA

Atelier d'initiation pour les instrumentistes modernes: (s'inscrire à dma.pariscrr@gmail.com)

Depuis la rentrée 2014 le DMA du CRR de Paris propose aux instrumentistes dits modernes des ateliers d'initiation stylistique aux répertoires anciens (ouverts à tous les étudiants du CRR et des CMA à partir du DEM)

Projet Ponticello, Initiation à la stylistique baroque pour les cordes – Patrick Bismuth

• Cours les Lundi par quinzaine salle 308, CRR de Paris Premier cours le 21 NOVEMBRE

Basse continue et lecture de tablatures pour les guitaristes – Charles-Edouard Fantin

• Cours les Mardi de à , salles 408, CRR de Paris

Initiation au basson baroque – Jérémie Papasergio (instrument fourni)

• Cours les CRR de Paris le Mercredi matin

• Initiation au piano-forte, Patrick Cohen (cours le Samedi par quinzaine)

Jean-Christophe Revel est le responsable du DMA